

Prêt d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises

INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD

Présentation du dispositif

Ce prêt d'honneur a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur vise à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Lille Métropole Sud.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD

- Maison de l'Économie Sociale et Solidaire
235 Boulevard Paul Painlevé
2^{ème} étage - bureau 202
59000 LILLE
Téléphone : 03 20 74 50 75
Télécopie : 03 20 30 65 53
E-mail : contact@initiative-lillemetropolesud.fr
Web : www.initiative-lillemetropolesud.fr